

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (1189) (P-AO-439)

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné aux personnes intéressées de l'arrondissement d'Outremont, et d'une zone contiguë à l'arrondissement d'Outremont dans les arrondissements de Côte-Des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, du Plateau-Mont-Royal, de Rosemont–La Petite-Patrie et de Ville-Marie, par la soussignée, Secrétaire substitut de l'arrondissement d'Outremont :

**QUE**, lors de sa séance ordinaire du 4 mars 2019, le conseil d'arrondissement a adopté un projet de règlement intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (1189)* » (P-AO-439).

**QUE** l'objet de ce projet de règlement vise à prévoir au *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (1189)* de nouvelles normes encadrant l'occupation des toitures pour les bâtiments de cinq étages et plus.

UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION sera tenue, concernant ce projet de règlement, le **mercredi, 17 avril 2019, à 18 h 30**, à la salle du conseil d'arrondissement, situé au 530, avenue Davaar à Outremont, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q., c. A-19.1).

Au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire de l'arrondissement ou tout autre membre du conseil désigné par lui expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce projet de règlement ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire et vise les zones suivantes : C-1, C-2, C-3, C-4, C-6, C-9, C-12, PB-6, PB-28, PB-29, PB-30, PB-31, PB-32, PB-33, PB-34, PB-35, PB-36, RB-1, RB-16, RB-17, RB-18, RB-22, RC-1, RC-2, RC-4, RC-4a, RC-9, RC-13, RC-14, RC-20, RC-21, RC-22, RC-23, RC-24, RC-25 et RC-26 telles qu'illustrées ci-dessous :



Toute personne intéressée peut consulter ce projet de règlement au Secrétariat de l'arrondissement d'Outremont situé au 543, chemin de la Côte Sainte-Catherine, à Outremont, du lundi au jeudi de 8 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h ainsi que sur le site Internet de l'arrondissement.

Montréal, ce 5 avril 2019

La Secrétaire substitut de l'arrondissement

Julie Desjardins, avocate

